



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 février 2016

Le 5 février 2016 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SOMMAING SUR ÉCAILLON s'est réuni dans le salon d'honneur de la mairie, suite à la convocation envoyée par M. le Maire, par lettre du **29 janvier 2016**, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

1. Délibérations :
 - a) Participation aux frais de scolarité de Verchain.
 - b) Adhésion de la commune d'Escarmain au SIVU Murs Mitoyens.
 - c) Achat du lave-vaisselle de la salle polyvalente.
 - d) Validation du nouvel accord local pour la re-composition du conseil communautaire.
 - e) Défense extérieure contre l'incendie concernant la cotisation annuelle.
 - f) Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.
 - g) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016.
2. Divers :
 - a. Relamping.
 - b. Festiv'Ecaillon.
 - c. Travaux.
 - d. Taxe d'habitation.
3. Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents : Marc CARPENTIER, Roland SALENGRO, Régis STERLAY, Christophe DUMONT, Jean-Pierre GABELLE, Clarisse DESOMBREUX, Christian LENOIR, Marie-Geneviève MAROUSEZ, Marlène DUPART, Marianna TERRITO, Pascal GILLERON.

Clarisse Desombreux, arrivée à 20 h 45 (pour raison de santé), a participé aux votes des délibérations d à i.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Marc CARPENTIER propose de nommer comme secrétaire de séance M. Régis STERLAY. A l'unanimité des membres présents, le Conseil donne son accord.

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Il est demandé d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

Remboursement d'arrhes à Madame Moreau Virginie pour raison de force majeure.
Participation aux frais de scolarité de Bermerain.

Le procès verbal du conseil du 27 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1. Délibérations

a) Participation aux frais de scolarité de Verchain.

Le Conseil Municipal remarque qu'un élève n'est plus résidant de Sommaing et demande que la municipalité de Verchain-Maugré corrige sa demande de participation.

b) Participation aux frais de scolarité de Bermerain.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser la somme de 407.14 € x 4 élèves soit 1 628.56 € pour l'année 2014-2015 à la commune de Bermerain.

c) Adhésion de la commune d'Escarmain au SIVU Murs Mitoyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, l'adhésion de la commune d'ESCARMAIN au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis ».

d) Achat du lave-vaisselle de la salle polyvalente.

Quatre devis ont été reçus. Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter le devis de Henri Julien (2326,80 €).

e) Validation du nouvel accord local pour la re-composition du conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la composition du conseil communautaire selon l'accord local proposé.

f) Défense extérieure contre l'incendie concernant la cotisation annuelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents que la cotisation au SIDEN-SIAN (moyenne de 5 € par habitant) sera fiscalisée. Il n'y a donc pas de délibération à prendre.

g) Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents :

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Assainissement Collectif »,

La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord),

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

h) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016.

Le conseil donne son autorisation à l'unanimité des membres présents pour les sommes de 2380,80 € pour l'achat d'un lave-vaisselle et de 650 € pour l'achat d'un taille-haie.

i) Remboursement d'arrhes à Madame Moreau Virginie pour raison de force majeure.

Étant donné le caractère de force majeure de la situation de madame Moreau Virginie (problème de

santé), le conseil délibère et décide de restituer les arrhes versées pour la location de la salle polyvalente soit la somme de 150 € à Mme MOREAU Virginie.

2. Divers

a. Relamping.

Une demande de renseignements complémentaires sera faite auprès de Mme VANRENTERGHEM.

b. Festiv'Ecaillon.

Le prêt de la salle polyvalente pour cette manifestation est considéré comme une subvention à l'association La Renaissance de Bermerain/Saint-Martin.

c. Travaux

M. Lenoir fait le point sur les travaux.

d. Taxe d'habitation

Point sur une demande d'instaurer un abattement sur la taxe d'habitation pour les personnes handicapées.

3. Questions diverses

La séance est levée le 5 février 2016 à 22 heures 30 minutes.

COMPTE-RENDU DETAILLE

Il est demandé d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

Remboursement d'arrhes à Madame Moreau Virginie pour raison de force majeure.
Participation aux frais de scolarité de Bermerain.

Le procès verbal du conseil du 27 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1. Délibérations

a) Participation aux frais de scolarité de Verchain.

Le Conseil Municipal remarque qu'un élève n'est plus résidant de Sommaing et demande que la municipalité de Verchain-Maugré corrige sa demande de participation.

b) Participation aux frais de scolarité de Bermerain.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser la somme de 407.14 € x 4 élèves soit 1 628.56 € pour l'année 2014-2015 à la commune de Bermerain.

c) Adhésion de la commune d'Escarmain au SIVU Murs Mitoyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, l'adhésion de la commune d'ESCARMAIN au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis ».

d) Achat du lave-vaisselle de la salle polyvalente.

Quatre devis ont été reçus. Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter le devis de Henri Julien (2326,80 €).

e) Validation du nouvel accord local pour la re-composition du conseil communautaire.

Suite au renouvellement partiel du conseil municipal de Bermerain, une nouvelle détermination du nombre et une nouvelle répartition des sièges de conseiller communautaire doit être mise en place.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la composition du conseil communautaire selon l'accord local proposé. (voir tableau ci-dessous)

Nom de la commune	Population municipale	Nombre de sièges au sein du conseil communautaire
Solesmes	4 452	9
Saulzoir	1 752	4
Haussy	1 544	3
Viesly	1 483	3
Vendegies-sur-Ecaillon	1 108	3
Saint-Python	962	2
Bermerain	684	2
Vertain	525	2
Saint-Martin-sur-Ecaillon	519	1
Escarmain	439	1
Romeries	434	1
Sommaing-sur-Ecaillon	390	1
Montrécourt	236	1
Beaurain	217	1
Capelle-sur-Ecaillon	161	1
Total	14 906	35

f) Défense extérieure contre l'incendie concernant la cotisation annuelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents que la cotisation au SIDEN-SIAN (5 € par habitant) sera fiscalisée. Il n'y a donc pas de délibération à prendre.

g) Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents :

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,

La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord),

L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

h) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016.

Le conseil donne son autorisation à l'unanimité des membres présents pour les sommes de 2380,80 € pour l'achat d'un lave-vaisselle et de 650 € pour l'achat d'un taille-haie.

i) Remboursement d'arrhes à Madame Moreau Virginie pour raison de force majeure.

Étant donné le caractère de force majeure de la situation de madame Moreau Virginie (problème de santé), le conseil délibère et décide de restituer les arrhes versés pour la location de la salle polyvalente soit la somme de 150 € à Mme MOREAU Virginie.

2. Divers

a. Relamping.

M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion d'information qu'il a eue le 12 janvier 2016.

Étant donné les zones d'ombre au niveau technique (nombre de points d'éclairage nécessaires, puissance des lampadaires, prix des interventions de maintenance, durée de garantie, ...), le conseil souhaite avoir des renseignements complémentaires de Mme VANRENTERGHEM.

b. Festiv'Ecaillon.

Le président de l'association le Renaissance de Bermerain/Saint-Martin fait une demande de subvention en vue de la réalisation du Festiv'Ecaillon prévu les 9, 10 et 11 septembre 2016 pour les 70 ans de l'harmonie.

Le prêt de la salle polyvalente pour cette manifestation est considéré comme une subvention à l'association La Renaissance de Bermerain/Saint-Martin.

c. Travaux

M. Lenoir fait le point sur les travaux : nettoyage des caniveaux, travaux divers d'entretien à la salle polyvalente, ...

Une réunion de la commission travaux est proposée pour le 20 février à 10 h (tour de village)

d. Taxe d'habitation

La municipalité a fait l'objet d'une demande d'abattement de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées.

Renseignements pris auprès des services fiscaux, il semble qu'un tel abattement (de 1% à 15%) peut être décidé par la municipalité moyennant une délibération. La commission finances étudiera cette possibilité et ses conséquences lors des réunions qui auront lieu prochainement et donnera son avis lors du vote du budget prévisionnel 2016. Une délibération pourrait alors être prise si le conseil en décide ainsi.

4. Questions diverses

Le Syndicat Intercommunal de l'Ecaillon : Christian Lenoir informe le conseil que le SIE devrait être dissous fin 2017. Il faudra alors le remplacer par un sous-bassin du bassin Sambre/Escaut ou que les communes prennent en charge l'entretien du cours d'eau.

Conseil d'école : Régis Sterlay a assisté au conseil d'école du 4 février 2016. 32 élèves sur 117 habitent Sommaing. L'emploi du temps pour 2016-2017 reste inchangé. La commune de Vendegies est confrontée à une hausse du nombre de photocopies dans l'école qu'il faudra maîtriser.

Axonéo : D'après le bureau d'études, toutes les réserves concernant les travaux de la rue de Robinson sont levées. On va donc pouvoir procéder à la réception des travaux.

Téléthon : La somme récoltée par le comité sur le territoire de la CCPS s'élève à 13231,03 €.

Panneaux de signalisation : La demande de subvention pour la mise en sécurité du carrefour près de l'église ayant été refusée, il convient d'étudier cette mise en sécurité par le budget communal (2 panneaux et une ligne blanche pointillée sont à prévoir).

Un arrêté communal devra être pris au moment opportun.

Clos des Haies : Des informations font penser que le lotisseur du Clos des Haies est en cessation d'activité. Il faudrait peut-être se rapprocher de l'entreprise Leclercq TP qui était associée à la viabilisation du lotissement pour savoir à qui il faut s'adresser pour la cession de la voirie et pour la maintenance de celle-ci.

Budget prévisionnel 2016 : Il aura lieu le 25 mars à 20 h.

Feuilles de route : Marc Carpentier constate qu'après deux années d'existence, le fonctionnement du conseil est sur de bons rails. Il souhaite demander à chaque conseiller un travail spécifique supplémentaire.

Marianna Territo : Elle s'occupera plus particulièrement de la propreté de la salle polyvalente (en relation avec Gilberte). Elle prévoira l'achat de vaisselle (verres à bière par exemple). Elle est également chargée de l'achat du matériel de bouche et des boissons lors des manifestations communales.

Clarisse Desombreux : Elle se mettra en contact avec Groupama pour le renouvellement des polices d'assurance. Elle parlera aussi avec les représentants des assurances du problème du Clos des Haies (évoqué ci-dessus) pour voir si des recours sont possibles.

Lors des répétitions de l'association « Musique en Ecaillon », elle veillera à la propreté de la maison des Associations, la bonne utilisation des poubelles, l'arrêt du chauffage.

Elle s'attachera également à la bonne organisation des manifestations culturelles des 2 avril et 11 septembre.

Marlène Dupart : Elle préparera le fleurissement de la chapelle des amourettes et du village dans son ensemble. Elle se rapprochera de Marco pour lui distiller des conseils de jardinage.

Marie-Geneviève Marousez : Elle s'occupera également du fleurissement et interviendra auprès de Marco.

Elle poursuivra ses actions sociales auprès des personnes du village le nécessitant. Enfin, elle répertoriera les livres qui se trouvent dans l'ancienne école afin de leur donner une seconde vie.

Christophe Dumont : Il s'occupera de l'exposition qui est prévue le 11 novembre 2016 (en relation avec Louis Sabos et Marie-Geneviève Marousez).

Il terminera la mise en place du Plan de Sauvegarde.

Jean-Pierre Gabelle : Il continuera à donner une aide logistique aux travaux de la commune.

Pascal Gilleron : Il est chargé de réparer le câble de raccordement du micro.

Il lui est demandé de s'occuper des armoires électriques du village ainsi que des changements d'horaire.

Corinne Guidez : Marc Carpentier demande à la secrétaire de mairie d'établir des fiches techniques avec les numéros d'urgence, listes à distribuer aux adjoints et à mettre en évidence dans la mairie.

La séance est levée le 5 février 2016 à 22 heures 30 minutes.